

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation 29 novembre 2022	
Date d’Affichage 20 / 12 / 2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d’un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d’un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

N°22/149 - COMMANDE PUBLIQUE.

MARCHÉ DE TRAVAUX MENUISERIES DE LA MAIRIE. AVENANT N°1.

1 pièce jointe : avenant n°1.

Le présent avenant a pour objet des travaux pour le remplacement des menuiseries sur le bâtiment de la mairie pour la commune de Gannat.

Un avis d’appel public à concurrence en date du 30/12/2021 a été publié au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation E-marchespublics et sur le site internet de la Ville de Gannat. La date limite de remise des offres a été fixée au 27/01/2022.

Par délibération n°16/22 en date du 11 février 2022, le conseil municipal a attribué le marché à l’entreprise SARL BAUD ET POUIGNIER domiciliée à Saint Rémy en Rollat (03).

Le marché a été notifié le 22 février 2022. La durée d’exécution a été fixée pour une durée de 6 mois à compter du 22 février 2022, soit jusqu’au 21 août 2022.

En raison du contexte actuel de forte tension sur les approvisionnements, l’entreprise a été dans l’impossibilité de réaliser les prestations dans les délais indiqués. Il apparait donc nécessaire de prolonger la durée d’exécution du marché pour une durée de 6 mois soit du 22 août 2022 au 21 février 2023.

La Commission des marchés à procédure adaptée s’est réunie le 7 décembre afin d’examiner l’avenant 01.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu la circulaire de la Madame la Première Ministre 6374/SG en date du 29 septembre 2022 relative aux conditions d’exécution et de modifications des contrats de la commande publique,

Vu l’article 10 « Garanties des prestations » du Cahier des Clauses Administratives Particulières,

Vu le Budget communal (budget principal),

Accusé de réception en préfecture
03-210301180-20221219_032-149-DF
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Vu la consultation en date du 30 décembre 2021,

Vu la délibération n°16/22 du conseil municipal en date du 11 février 2022 attribuant le marché à l'entreprise SARL BAUD ET POUIGNIER domiciliée à Saint Rémy en Rollat (03),

Vu l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée MAPA du 07 février 2022,

Vu l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée MAPA du 07 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission finances, dynamique économique, réunie le 07 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant 01 ci-annexé,

Considérant les recommandations de la Direction des Affaires Juridiques DAJ relatives aux possibilités offertes par le droit de la commande publique de modifier les conditions financières et la durée d'exécution des contrats dans l'objectif de ne pas pénaliser les entreprises dans le contexte actuel suite à la publication de l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022,

Considérant le besoin de prolonger la durée d'exécution du marché portant sur les travaux de menuiseries Mairie en raison d'une forte tension sur les approvisionnements pour une durée de 6 mois,

Vu l'avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) du 7 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des finances, et de la dynamique économique,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'APPROUVER l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée DE CONCLURE l'avenant 01 avec l'entreprise l'entrepris SARL BAUD ET POUIGNIER domiciliée à St Rémy en Rollat (03).

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant 01 avec l'entreprise SARL BAUD ET POUIGNIER.

AVENANT SANS INCIDENCE FINANCIERE

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

